

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-45

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE « A »

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 828-45 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A », intitulée : « Règlement numéro 828-44 - Tarification 2020 », datée du 16 décembre 2019, est remplacée par l'annexe « A », intitulée : « Règlement numéro 828-45 – Tarification 2020 », datée du 3 février 2020, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

(S) *Yves Corriveau*

YVES CORRIVEAU, MAIRE

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

ANNEXE « A »
RÈGLEMENT NUMÉRO 828 - 45

ANNEXE « A » AU RÈGLEMENT # 828-45

LE _____

SIGNATURES : _____

Anne-Marie Piérard, greffière

Yves Corriveau, maire

TARIFICATION 2020

SERVICES ADMINISTRATIFS



- . SERVICES JURIDIQUES
- . DIRECTION GÉNÉRALE
- . SERVICE DES FINANCES

SERVICES ADMINISTRATIFS

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
SA	1.	Photocopies :		Seuls les frais de reproduction excédant 12 pages seront facturés à 0,39 \$ / page	h) 1 *
SA	2.	Copie règlements municipaux :		Seuls les frais de reproduction excédant 12 pages d'une valeur excédant 5,00 \$ seront facturés à 0,39 \$ / page	d) 1 *
SA	3.	Copie règlements municipaux : tarif maximum		35,00 \$	d) 1 *
SA	4.	Page dactylographiée ou manuscrite		3,90 \$	i) 1 *
SA	5.	Mise à jour et correction : par feuille		0,39 \$	1 *
SA	6.	Certificat d'évaluation et taxes		60,00 \$	*
SA	7.	Autres certificats et services		15,00 \$	*
SA	8.	Extrait du rôle d'évaluation – par unité		0,47 \$	c) 1 *
SA	9.	Rapports financiers		3,20 \$	e) 1 *
SA	10.	Authentification de documents		5,00 \$	*
SA	11.	Courrier recommandé		20,00 \$	*
SA	12.	Reproduction et transcription de renseignements informatisés		1,05 \$ / la seconde	*
				Par dossier / à partir des 50 000 premiers dossiers	0,05 \$
				Par dossier / à partir des 450 000 dossiers suivants	0,01 \$
				Par dossier / excédant les 500 000 premiers dossiers	0,025 \$
SA	13.	Rapport d'événement ou d'accident		16,00 \$	a) 1*
SA	14.	Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter ou des contribuables ou habitants		0,01 \$ / électeur ou personne habile à voter ou contribuables ou habitants	f) g) 1 *
Note 1	Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales, alinéas a) à i), de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c.A-2.1, r.3) en vigueur				
SA	15.	Reproduction et transmission sur cédérom d'une cause entendue à la cour municipale		10,00 \$	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
SA	16.	Transmission de document par courriel et télécopieur		Sans frais	
SA	17.	Frais pour chèque « sans provision », selon l'article 478.1 de la <i>Loi des cités et villes</i>		25,00 \$	
SA	18.	Honoraires d'arpenteur et de notaire pour acquisition de rues, de servitudes et de parcs		Coûts réels des honoraires	*
		DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU D'UN LIEU D'AFFAIRES			
SA	19.	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$		79.20 \$	
SA	20.	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$		316.60 \$	
SA	21.	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$		527.65 \$	
SA	22.	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$		1 055.30 \$	
		Note : À ajuster selon le tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec			
		PUBLICATION DES RÈGLEMENTS			
SA	23.	Modification aux règlements d'urbanisme : frais de publication – hors omnibus		1 670,00 \$ (sans remboursement)	A
SA	24.	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : frais de publication – Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur		1 248,00 \$ (sans remboursement)	A
SA	25.	Dérogation mineure : frais de publication		100,00 \$ (sans remboursement)	A
SA	26.	Usage conditionnel : frais de publication		100,00 \$ (sans remboursement)	A
SA	27.	Demande assujettie au Règlement numéro 1240 (démolition d'un bâtiment patrimonial) – Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur		100,00 \$ (sans remboursement)	A

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

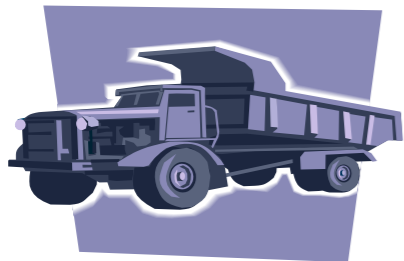
		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
PAIEMENT EN LIGNE					
SA	28.	Frais administratifs – Passerelle de paiement en ligne Constats Express (paiement complet)		7,00 \$ par transaction	
SA	29.	Frais administratifs – Passerelle de paiement en ligne Constats Express (paiement selon les modalités de l'entente de paiement)		3,00 \$ par transaction	
MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE					
SA	30.	Mariage civil à l'hôtel de ville par le maire ou un représentant		280,00 \$	*voir note
SA	31.	Mariage civil à l'extérieur de l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la municipalité		372,00 \$	*voir note
SA	32.	Union civile à l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la municipalité		280,00 \$	*voir note
SA	33.	Union civile à l'extérieur de l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la municipalité		372,00 \$	*voir note
			Note : à ajuster selon le tarif des frais judiciaires du ministre de la justice du Québec au moment du dépôt de la demande de célébration.		
LICENCES POUR ANIMAUX					
SA	34.	Licence de chien et garde d'animaux		25,00 \$	*
SA	35.	Licence permanente pour chien-guide et chien d'assistance pour personne handicapée physique		0,00 \$	*
SA	36.	Licence de chat		25,00 \$ (chat non stérilisé) 15,00 \$ (chat stérilisé – sur présentation de la preuve de stérilisation)	*
SA	37.	Remplacement d'une licence perdue ou abîmée (chien ou chat)		5,00 \$	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
STP	1.	Raccordement temporaire aqueduc (sur borne incendie)		113,60 \$ + 1,50 \$ / m ³	*
STP	2.	Localisation de conduites d'aqueduc et d'égout		77,50 \$ / heure; min. ½ heure	*
	2.1	Localisation de boîtier de service aqueduc sur horaire régulier		Gratuit	
STP	3.	Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la Ville		Coût direct	*
STP	4.	Frais d'administration sur toutes les factures, sauf les articles identifiés à l'alinéa STP 4.1		15 %	*
STP	4.1	Frais d'administration sur les factures pour travaux de branchements identifiés aux alinéas STP 64 à STP 66.4		10 %	
STP	5.	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau : sur horaire régulier de travail (incluant main d'œuvre, équipement et véhicule) (sauf réfection propriétés existantes, raccordements et nouvelles résidences)		77,50 \$ / heure; min. ½ heure	*
STP	6.	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau : hors horaire régulier de travail		Salaire moyen calculé par le Service des finances au taux 1.5 (minimum 3 hres)	*
STP	7.	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau : dimanche et congé férié		Salaire moyen calculé par le Service des finances au taux double (minimum 3 hres)	*
STP	8.	Déblocage d'égout : sur horaire régulier de travail		114,00 \$ / hre (min. 1 hre)	*
STP	9.	Déblocage d'égout : hors horaire régulier de travail		152,80 \$ / hre (min. 3 hres)	*
STP	10.	Déblocage d'égout : dimanche et congé férié		191,55 \$ / hre (min. 3 hres)	*
STP	11.	Tarif d'asphalte (machine, matériel, main-d'œuvre et préparation)		55,95 \$ / mètre ²	*
STP	12.	Utilisation du conteneur à rebuts		20,00 \$ / mètre ³ (1)	*
STP	12.1	Rebuts d'équipements électroniques, inclus dans la liste des matières acceptées par l'Association pour le Recyclage des Produits Électroniques (ARPE)		Gratuit	
STP	12.2	Troncs et branches de tout type d'arbre ou arbuste (bois malade ou non)-		Gratuit	
STP	12.3	Utilisation de conteneurs à rebuts pour les résidents des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Charles-sur-Richelieu		32,00 \$ / mètre ³	
STP	13.	Dépôt de rebuts de béton bitumineux et béton de ciment et/ou terre		20,00 \$ / mètre ³ (1)	*
STP	14.	Souches-d'arbres		20,00 \$ / mètre ³ (1) (1) Excepté 2 premiers mètres cubes gratuits par porte (par année) et accès gratuit durant la semaine d'embellissement prévue au calendrier annuel	*
STP	15.	Main-d'œuvre pour l'utilisation d'équipements (journalier chauffeur et journalier opérateur)		Salaire moyen calculé par le Service des finances et ajusté au fur et à mesure des	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

C Employés non-résidents = Tarif au pair
D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
				augmentations salariales	
STP	16.	Réparation de boîtes de service ou ajustement de boîte de service		77,65 \$ / hre (min. 0,5 hre)	*
STP	16.1	Dégel de branchement d'aqueduc privé		217,60 \$ / hre (min. 1 hre)	
STP	17.	Réparation de ponceaux d'entrée charretière		361,20 \$ / hre (min. 1 hre)	*
STP	18.	Déchiqueteuse à branches (excluant main-d'œuvre)		37,50 \$ / heure	*
STP	19.	Camion 6 roues (excluant main-d'œuvre)		40,00 \$ / heure	*
STP	20.	Camion 10 roues (excluant main-d'œuvre)		52,45 \$ / heure	*
STP	21.	Camion 6 roues, 1 ½ tonne, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)		48,90 \$ / heure	*
STP	22.	Camion 6 roues, 7 tonnes, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)		60,90 \$ / heure	*
STP	23.	Camion 10 roues, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)		73,10 \$ / heure	*
STP	24.	Camion de service avec accessoires (excluant main-d'œuvre)		40,00 \$ / heure	*
STP	25.	Camion 1 ½ tonne et moins (excluant main-d'œuvre)		24,30 \$ / heure	*
STP	26.	Camion récurveur (excluant main-d'œuvre)		152,10 \$ / heure	*
STP	27.	Tracteur-excavateur (excluant main-d'œuvre)		63,15 \$ / heure	*
STP	28.	Tracteur-excavateur avec marteau hydraulique (excluant main-d'œuvre)		89,35 \$ / heure	*
STP	29.	Tracteur-excavateur avec plaque vibrante (excluant main-d'œuvre)		77,85 \$ / heure	*
STP	30.	Tracteur-chargeur (excluant main-d'œuvre)		97,25 \$ / heure	*
STP	31.	Compacteur (excluant main-d'œuvre)		12,25 \$ / heure	*
STP	32.	Machine à vapeur (incluant camionnette) (excluant main-d'œuvre)		50,10 \$ / heure	*
STP	33.	Génératrice 275 KVA sur remorque (Frais de transport selon coût direct)		390,60 \$ / heure 1 040,00 \$ / semaine 3 250,10 \$ / mois	* * *
STP	34.	Bombardier (excluant main-d'œuvre)		121,65 \$ / heure	*
STP	34.1	Épandeur remorque (Colpron)		18,20 \$ / heure	*
STP	34.2	Nacelle remorquée (35 pieds)		35,70 \$ / heure	
STP	35.	Rouleau à asphalte (excluant main-d'œuvre)		36,35 \$ / heure	*
STP	36.	Scie à asphalte et béton (excluant main-d'œuvre)		18,20 \$ / heure	*
STP	37.	Pompe à essence et/ou électrique (excluant main-d'œuvre)		18,20 \$ / heure	*
STP	38.	Génératrice portative (excluant main-d'œuvre)		12,25 \$ / heure	*
STP	39.	Tracteur multifonctions (Caméléon) (excluant main-d'œuvre)		121,65 \$ / heure	*
STP	40.	Plaque vibrante (petite portative) (excluant main-d'œuvre)		12,25 \$ / heure	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

C Employés non-résidents = Tarif au pair
D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
STP	41.	Tarière à essence (excluant main-d'œuvre)		17,95 \$ / heure	*
STP	42.	Fichoir électrique (excluant main-d'œuvre)		12,25 \$ / heure	*
STP	43.	Fichoir à main (excluant main-d'œuvre)		7,50 \$ / heure	*
STP	44.	Soudeuse portative (excluant main-d'œuvre)		18,20 \$ / heure	*
STP	45.	Malaxeur à béton (mixeur) (excluant main-d'œuvre)		18,20 \$ / heure	*
STP	46.	Scie mécanique (excluant main-d'œuvre)		12,25 \$ / heure	*
STP	47.	Perceuse à béton (excluant main-d'œuvre)		18,20 \$ / heure	*
STP	48.	Entreposage de biens lors d'éviction		Coût direct	*
STP	49.	Caméra pour égout (excluant véhicule et main-d'œuvre)		35,85 \$ / heure (½ heure minimum)	*
STP	50.	Boîte de tranchées : (Dimensions : 10 panneaux de 70 pouces x 20 pouces pour une hauteur maximum de 100 pouces) ou Système d'étanchéonement hydraulique		92,70 \$ ou 324,30 \$ / semaine	*
STP	51.	Dépôt des neiges usées provenant du territoire de Mont-Saint-Hilaire et des administrations municipales d'Otterburn Park et McMasterville :			
STP	51.1	Camion 6 roues		29,00 \$ / voyage	*
	51.2	Camion 10 roues		34,53 \$ / voyage	*
STP	51.3	Camion 12 roues		43,20 \$ / voyage	*
STP	51.4	Camion semi-remorque (2 essieux)		52,60 \$ / voyage	*
STP	51.5	Camion semi-remorque (3 essieux)		70,65 \$ / voyage	*
STP	51.6	Camion semi-remorque (4 essieux)		81,60 \$ / voyage	*
STP	52.	Dépôt des neiges usées provenant de l'extérieur du territoire de Mont-Saint-Hilaire (excluant celles provenant des administrations municipales d'Otterburn Park et McMasterville) :			
STP	52.1	Camion 6 roues		55,50 \$ / voyage	*
STP	52.2	Camion 10 roues		55,80 \$ / voyage	
STP	52.3	Camion 12 roues		69,70 \$ / voyage	*
STP	52.4	Camion semi-remorque (2 essieux)		84,90 \$ / voyage	*
STP	52.5	Camion semi-remorque (3 essieux)		114,10 \$ / voyage	*
STP	52.6	Camion semi-remorque (4 essieux)		131,75 \$ / voyage	*
STP	53.	Entretien annuel d'une borne-fontaine privée		179,00 \$ / unité	*
STP	54.	Matériel de signalisation : cône		1,80 \$ / unité / jour	*
STP	55.	Matériel de signalisation : barricade de bois avec support (3 morceaux)		2,90 \$ / unité / jour	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

C Employés non-résidents = Tarif au pair
D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
STP	56.	Matériel de signalisation : barricade anti-émeute		6,30 \$ / unité / jour	*
STP	57.	Matériel de signalisation diverse sur pied		2,40 \$ / unité / jour	*
STP	58.	Main-d'œuvre autre : Contremaître		74,60 \$ / heure	* * *
STP	59.	Travaux de soudure à taux horaire (pour le CGER ou autres) : a) temps régulier b) temps et demi c) temps double		60,90 \$ / heure 91,35 \$ / heure 121,80 \$ / heure	* * *
STP	60.	Voyage de copeaux de bois (± 5 mètres cubes) - livré sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire (incluant machinerie et main-d'œuvre)		Sans frais	
STP	61.	Voyage de copeaux de bois (± 5 mètres cubes) – livré à l'extérieur du territoire de Mont-Saint-Hilaire		29,40 \$ / voyage + 76,70\$ / heure / transport (1/2 heure minimum)	*
		AUTRES ARTICLES			
STP	62.	Bac roulant bleu pour les matières recyclables : 360 litres / nouveau résident		Gratuit	
STP	63	Bac supplémentaire à matières recyclables (360 litres)		89,10 \$ + 15 %	±
STP	63.1	Bac supplémentaire à matières organiques (240 litres)		48,80 \$ + 15 %	
STP	63.2	Bac supplémentaire à matières organiques pour cuisine (7 litres)		gratuit	
STP	65.	Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement des services complets aqueduc-égout ou égout seulement sur les conduites municipales, réalisés par le Service des travaux publics, soit :			Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.
STP	65.1	Rue locale sans trottoir dont au moins une conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.		12 200 \$	*
STP	65.2	Rue locale sans trottoir dont les deux conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.		10 200 \$	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
STP	65.3	Rue locale avec trottoir ou terre-plein (incluant boulevard) dont au moins une conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.		15 300 \$	*
STP	65.4	Rue locale avec trottoir dont les conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.		13 300 \$	*
STP	66.	Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement du service <u>d'aqueduc</u> <u>seulement</u> sur la conduite municipale, réalisés par le Service des travaux publics, soit :			Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.
STP	66.1	Rue locale sans trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.		7 600 \$	*
STP	66.2	Rue locale sans trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.		5 600 \$	*
STP	66.3	Rue locale avec trottoir ou terre-plein (incluant boulevard) la conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport au terre-plein de la rue.		10 700 \$	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET	TARIF 2019	TARIF 2020	ANNOTATION
STP	66.4	Rue locale avec trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté de la propriété par rapport à l'axe central de la rue.		8 600 \$	*
STP	67.	Traitement d'arbres au Treeazin		Coût réel	*
		STATIONNEMENT			
STP	68.	Remorquage sur une rue dégagée avoisinante ou dans un stationnement incitatif		95,00 \$	
STP	69.	Remorquage à la fourrière		95,00 \$ + 33,50 \$ (par jour)	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
***Note : Tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau					
SAT	1.	Permis de vente de garage privée		25,00 \$ à l'exception de la 3 ^e fin de semaine des mois de mai à septembre où aucun permis n'est requis	
SAT	2.	Permis de vente à l'encan privée		60,00 \$	
SAT	3.	Permis d'arrosage		29,00 \$	A
SAT	4.	Permis pour distribution de circulaires		356,00 \$ (validité 1 an) Sans frais pour : Associations reconnues représentant la pomoculture à Mont-Saint-Hilaire	A
SAT	5.	Permis de remplissage de fossé ou construction de ponceau (3 inspections)		86,00 \$	
SAT	6.	Permis pour sollicitation de porte-à-porte		120,00 \$ / permis - (validité 1 mois)	A
SAT	7.	Fauchage terrain mauvaises ou longues herbes : ▪ par unité d'évaluation, à chaque fauchage ou ▪ pour un ensemble d'unités d'évaluation (terrains contigus appartenant au même propriétaire), à chaque fauchage		Coût direct + frais d'administration (15 %) (avec minimum 214,00 \$) Coût direct de l'ensemble des unités d'évaluation + frais d'administration (15 %) (avec min. 214,00 \$)	
SAT	8.	Fauchage fossé (par unité d'évaluation, à chaque fauchage)		Coût direct + frais d'administration (15 %) (avec minimum 80,00 \$)	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif et Organisme de bienfaisance enregistré (OSBL et OBE) = Sans frais

^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		PERMIS DE CONSTRUCTION		TARIF 2020	
SAT	9.	Construction neuve – résidentiel		Unifamilial détaché, semi-détaché ou contigu : 400,00 \$/unité Unité de logement (bifamilial, tri, multi) : 150,00 \$ par unité	
SAT	10.	Agrandissement résidentiel / garage attaché		150,00 \$	
SAT	11.	Construction neuve, agrandissement commercial		3,00 \$ / mètre carré de superficie brute de plancher (minimum 300 \$) AGRICOLE : 61,00 \$ si travaux < 50 000 \$ 121,00 \$ si travaux > 50 000 \$	
SAT	12.	Construction neuve, agrandissement institutionnel et public			A
SAT	13.	Construction neuve, agrandissement industriel et agricole			
SAT	14.	Construction d'équipement de communication		20 000,00 \$	
		TRAVAUX DE RÉNOVATION, MODIFICATION, TRANSFORMATION			
SAT	15.	Résidentiel		56,00 \$ si travaux < 50 000 \$ 98,00 \$ si travaux entre 50 000\$ et 100 000 \$ 136,00 \$ si travaux > 100 000 \$	
SAT	16.	Commercial, industriel, institutionnel, public		200,00 \$ + 2,33 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux	A
SAT	17.	Communautaire et autres		100,00 \$ + 1,24 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux	A

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif et Organisme de bienfaisance enregistré (OSBL et OBE) = Sans frais

^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		CERTIFICATS D'AUTORISATION		TARIF 2019	ANNOTATION
SAT	18.	Garage détaché		78,00 \$	A
SAT	19.	Équipements accessoires (remise, clôture, objet d'architecture, etc.)		34,00 \$	A
SAT	20.	Kiosque ou comptoir de vente de produits de l'exploitation agricole		34,00 \$	
SAT	21.	Piscine creusée		57,00 \$	A
SAT	22.	Piscine hors-terre et spa de 2,000 litres et plus		45,00 \$	A
SAT	23.	Travaux de réfection pour le radon		Gratuit	
		PERMIS ET CERTIFICATS			
SAT	24.	Permis de lotissement		55,00 \$ / pour le 1 ^{er} lot + 29,00 \$ par lot additionnel	A
SAT	25.	Permis d'installation septique		109,00 \$	A
SAT	26.	Permis de forage d'un puits artésien		60,00 \$	A
SAT	27.	Permis de démolition : résidentiel et agricole		60,00 \$	A
SAT	28. : commercial et industriel		242,00 \$	A
SAT	29.	Permis de déplacement de bâtiment		120,00 \$	A
SAT	30.	Permis d'enseigne		50,00 \$ + 5,90 \$ / 1 000 \$ d'évaluation	A
SAT	31.	Permis de raccordement de services d'aqueduc et d'égout : bâtiment existant – 1 inspection		174,00 \$	A
SAT	32.	Permis de raccordement de services d'aqueduc ou d'égout : bâtiment existant – 1 inspection		89,00 \$	A
SAT	33.	Permis de raccordement de services d'aqueduc et d'égout : nouveau bâtiment – 1 inspection		236,00 \$	A
SAT	34.	Permis de raccordement de services d'aqueduc ou d'égout : nouveau bâtiment – 1 inspection		120,00 \$	A
SAT	35.	Permis de réfection de services : propriété existante		89,00 \$	A
SAT	36.	Demande de certificat d'occupation (commercial et industriel et pour place d'affaires dans habitation)		62,00 \$	
SAT	37.	Logement bigénération		62,00 \$	
SAT	38.	Atelier de production artisanale		62,00 \$	A
SAT	39.	Gîte champêtre		62,00 \$	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif et Organisme de bienfaisance enregistré (OSBL et OBE) = Sans frais

^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
SAT	40.	Permis de tournage		204,00 \$ par site de tournage (maximum 1 000,00 \$)	A
SAT	41.	Certificat d'ouvrage sur les rives et littoral		109,00 \$	A
SAT	42.	Dérogação mineure : étude		1 038,00 \$ (sans remboursement)	A
SAT	42.1	Dérogação mineure : étude préliminaire avant publication (ce montant est déductible de l'objet 42 si la demande est publiée)		500,00 \$ (sans remboursement)	A
SAT	43.	Usage conditionnel : étude (Aménagement du territoire)		1 038,00 \$ (sans remboursement)	A
SAT	44.	Usage conditionnel : fabrication panneau d'affichage		Prix coûtant + 15 % (sans remboursement)	A
SAT	45.	Nettoyage des rues : permis de construction pour nouvelle habitation unifamiliale		84,00 \$	
SAT	46.	Nettoyage des rues : permis de construction pour nouvelle habitation bi-, tri- et multifamiliale		64,00 \$ / unité de logement	
		DEMANDE D'ÉTUDE			
SAT	47.	Certification d'autorisation CPTAQ		60,00 \$	A
SAT	48.	Déclaration pour un permis construction CPTAQ		40,00 \$	A
SAT	49.	Exclusion et inclusion zone agricole		120,00 \$	A
		ÉTUDE DES RÈGLEMENTS			
SAT	50.	Modification d'un règlement d'urbanisme (omnibus)		1 171,00 \$	A
SAT	50.1	Modification d'un règlement d'urbanisme (hors omnibus)		1 703,00 \$	A
SAT	50.2	Modification au schéma d'aménagement de la MRC		1 703,00 \$	A
SAT	51.	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble		819,00 \$ (sans remboursement)	A
		PERMIS D'APPLICATEUR DE PESTICIDES			
SAT	52.	Permis temporaire <i>Applicateur individuel</i>		Gratuit	
SAT	53.	Permis du 1 ^{er} janvier au 31 décembre <i>Applicateur commercial</i>		Gratuit	
		AUTRES ARTICLES			
SAT	54.	Plan sur papier		3,90 \$ En fonction de la tarification en vigueur ¹	b) 1*
Note 1	Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales alinéa b) de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c.A-2.1, r.3) en vigueur.				

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif et Organisme de bienfaisance enregistré (OSBL et OBE) = Sans frais

^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

		INSTALLATIONS SEPTIQUES		TARIF 2020	ANNOTATION
SAT	55.	Visite additionnelle occasionnée par une installation septique non accessible		54,00 \$	
SAT	56.	Vidange d'urgence de l'installation septique		600,00 \$	
		EXEMPTION – CASES DE STATIONNEMENT			
SAT	57.	Compensation pour l'exemption de fournir des cases de stationnement		5 300 \$ par case	A

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif et Organisme de bienfaisance enregistré (OSBL et OBE) = Sans frais

^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair



SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

OBJET

DÉFINITION DES CATÉGORIES DE CLIENTÈLES DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE:

Interprétation et application

1. Dans la présente annexe, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et termes suivants signifient :
 - a) « adulte » :une personne de 18 ans et plus;
 - b) « jeune » :une personne de 17 ans et moins;
 - c) « aîné » :une personne de 65 ans et plus;
 - d) « parent » :un père, une mère ou un tuteur légal d'enfant(s);
 - e) « personne à charge » : ...jeune(s) et/ou adulte(s);
 - f) « résident » :est une personne physique domiciliée à Mont-Saint-Hilaire *ou* une personne physique non domiciliée propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise à Mont-Saint-Hilaire *ou* copropriétaire d'un immeuble à Mont-Saint-Hilaire *ou* dont le conjoint est propriétaire d'un immeuble à Mont-Saint-Hilaire; (par ailleurs, dans le cas de propriétaire ou d'occupant d'un établissement d'entreprise non résident l'âge limite pour bénéficier d'un tarif résident est de 18 ans pour les enfants). L'acte de vente n'est pas considéré comme preuve de résidence;
 - g) « organisme » :organisme dont le siège social où le lieu des activités est situé sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire;
 - h) « membre » :désigne une personne ayant payé un abonnement à une activité
 - i) « privé »désigne une personne résidente ou non-résidente, une association, un groupe, une compagnie exerçant des activités à des fins lucratives ou organismes non reconnus par la Ville.

Catégories

2. Catégorie « famille »
Groupe composé du ou de deux parents et leurs personnes à charge qui demeurent sous un même toit, au lieu de résidence principale.
3. Catégorie « duo »
Deux personnes : jeunes et/ou adultes qui demeurent sous un même toit, au lieu de résidence principale.
4. Catégorie « jeune »
Une personne de 17 ans et moins.
5. Catégorie « adulte »
Une personne de 18 ans et plus.
6. Catégorie « aîné »
Une personne de 65 ans et plus

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
^E Étudiants = Tarif au pair
^F Location aux OSBL seulement
^G Usage dans les locaux municipaux seulement

OBJET

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La politique de remboursement est applicable à toutes les demandes de remboursement, résultant de l'inscription aux activités offertes par la division du loisir de la Ville.

Conditions générales

- ✓ Pour toute demande, un avis écrit est exigé;
- ✓ **Des frais d'administration de 15 \$ sont retenus pour toute demande de remboursement;**
- ✓ Les remboursements sont calculés en date de réception de la demande;
- ✓ Le remboursement sera effectué par chèque et sera posté;
- ✓ Aucun remboursement après le début des activités;
- ✓ Aucun transfert d'activité d'une personne à une autre;
- ✓ Aux fins de la présente politique, la semaine débute le dimanche et se termine le samedi.

Conditions spécifiques

Activités aquatiques

- ✓ Après le début des activités, seulement sur présentation d'un billet médical. Le remboursement est effectué au prorata du nombre de séances non-utilisées.
- ✓ Lors de demande de transfert d'activité ou d'une erreur résultant de l'inscription, les frais d'administration de 15 \$ s'appliquent pour chaque activité.

Programme de camps de jour

- ✓ Deux semaines précédant le début de l'activité, des frais de 50% du coût de chaque activité sont retenus.
- ✓ En plus des frais administratifs de base* de 15 \$, des frais supplémentaires de 15 \$ / enfant / semaine sont déduits de la demande de remboursement.

* Des frais administratifs de 15 \$ sont prévus pour toute demande de remboursement.

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
^E Étudiants = Tarif au pair
^F Location aux OSBL seulement
^G Usage dans les locaux municipaux seulement

OBJET

Annulation par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le Service du loisir et de la culture se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute autre raison hors de notre contrôle. Le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

De plus, si l'inscription est jugée non-conforme pour fausses déclarations (ex : résident qui n'est pas résident) ou pour des cas de comportement qui entravent le déroulement efficace d'une activité, le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Note complémentaire

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avec les raisons et les pièces justificatives requises, le cas échéant, aux coordonnées mentionnées ci-dessous :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Service du loisir et de la culture
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8
loisirs@villemsh.ca
Téléphone : 450 467-2854, poste 2257
Télécopieur : 450 467-6460

POLITIQUE DE RABAIS 3^E ENFANT

Critères d'éligibilité :

- Trois enfants et plus de la même famille, inscrits à une activité de même nature pour la même période.
- Les enfants doivent habiter à la même adresse et être résidents de Mont-Saint-Hilaire.
- Avoir une carte Citoyen valide pour chaque personne de la famille.
- Le rabais s'obtiendra lors de l'inscription du 3^e enfant et plus.
- Le montant maximum accordé représente le tarif de l'activité la moins onéreuse offerte pour cette session.
- Seules les activités de Loisir organisées par la Ville nécessitant une inscription sont admissibles;
- La Ville réclamera le montant accordé si les enfants n'ont pas participé à l'activité, les parents doivent aviser le Service du loisir et de la culture **avant le début des activités** de l'absence ou tout changement en lien avec l'inscription de leur enfant.

* TPS et TVQ, si applicable

+ Majoration non-résident (100%)

/ Majoration non-résident et privé (50%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

^F Location aux OSBL seulement

^G Usage dans les locaux municipaux seulement

	OBJET	TARIF 2020	ANNOTATION
Politique de tarification du Service du loisir et de la culture Section catégories et taux applicables			
1)	Pour toute personne, groupe de personnes, personne morale (compagnie), organisme sans but lucratif (reconnu et non reconnu) <u>exerçant des activités quelle que soit leur nature</u> : tarification à 100 % du coût réel. 1.1) Pour cette catégorie, lors de l'annulation de réservation, les modalités suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> • Un avis écrit est exigé; • Des frais d'administration de 15,00 \$ sont applicables • 48 heures avant le début de l'activité, aucun remboursement 	100%	
2)	Pour un organisme (reconnu) sans but lucratif, qui réalise une activité humanitaire locale ou régionale reconnue : tarification à 100% du coût réel avec remise à 100% sous forme symbolique et reconnue comme une contribution ou don ou subvention de la part de la Ville.	100% moins 100%	
3)	Pour un organisme (reconnu) sans but lucratif loisir et/ou pour un Groupe autonome (reconnu) sans but lucratif de loisir ou autogéré (reconnu) sans but lucratif de loisir, qui réalise une activité auprès des jeunes de 17 ans et moins, localement et/ou régionalement : le calcul de la tarification (horaire, mensuelle ou annuelle) se fait de la façon suivante : Le montant de base = (12,75 % du coût réel des salles et des terrains sportifs selon la présente politique) PLUS (+) Le montant supplémentaire applicable pour groupes ayant plus de 20% de non-résidents est calculé de la façon suivante : Le % de non-résidents inscrits (moins) le % de services obtenus ailleurs dans d'autres villes multiplié par le résultat du calcul précédent.	12,75 % du coût réel +	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
F Location aux OSBL seulement
G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
	4)	<p>Pour un organisme (reconnu) sans but lucratif de loisir et/ou pour un Groupe autonome (reconnu) sans but lucratif de loisir ou autogéré (reconnu) sans but lucratif de loisir, qui réalise une activité auprès des <u>adultes de 18 ans et plus</u>, localement et/ou régionalement : le calcul de la tarification (horaire, mensuelle ou annuelle) se fait de la façon suivante :</p> <p>Le montant de base (15,75 % du coût réel des salles selon la présente politique et à 100 % du coût réel pour les terrains sportifs) PLUS (+)</p> <p>Le montant supplémentaire applicable pour groupes ayant plus de 20% de non-résidents est calculé de la façon suivante :</p> <p>Le % de non-résidents inscrits (moins) le % de services obtenus ailleurs dans d'autres villes multiplié par le résultat du calcul précédent.</p>		<p>15,75 % du coût réel +</p> <p>et 100 % du coût réel+</p>	<p>*</p> <p>*</p>
		ABONNEMENT			
		Camp de jour			
SLC	1.	1 jeune RÉSIDENT / semaine		79 \$	B
		Service de garde du Camp de jour			
SLC	2.	1 jeune RÉSIDENT / semaine		48 \$	B
SLC	3.	Retard au Service de garde		1,50 \$ / minute / enfant	
		Camp de jour spécialisé			
SLC	4.	1 jeune / semaine		Autofinancement de l'activité + 15%	B

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
F Location aux OSBL seulement
G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
		Cours gardiens avertis			
SLC	5.	1 jeune		42,50 \$	B+
		Ateliers – Relâche scolaire			
SLC	6.	1 jeune / atelier		Entre 7 \$ et 15 \$	B+
		TENNIS			
SLC	7.	Famille		123,50 \$	B+*
SLC	8.	Duo		101,76 \$	B+*
SLC	9.	Adulte		63,50 \$	B+*
SLC	10.	Jeune, aîné		41,75 \$	B+*
SLC	11.	Non-abonné : Adulte		5,30 \$ / heure	/+*
SLC	12.	Non-abonné : 17 ans et moins et plus de 65 ans		3,45 \$ / heure	/+*
		Demi-tarif applicable à partir du 1 ^{er} août sur les <i>lignes 8 à 11</i>			
		BIBLIOTHÈQUE			
SLC	13.	Abonnement annuel résident :	<ul style="list-style-type: none"> • FAMILLE • ADULTE (18 ans et plus) • JEUNE (17 ans et moins) • AÎNÉ (65 ans et plus) • ORGANISME 	Gratuit	
SLC	14.	Abonnement annuel non-résident :	<ul style="list-style-type: none"> • INDIVIDUEL 	118,00 \$	
SLC	15.	Remplacement des cartes perdues		Voir SLC 90	
SLC	16.	Réservation d'un livre		Gratuit	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
F Location aux OSBL seulement
G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
SLC	17.	Pénalité pour retard (<i>applicable à partir de la 4^e journée</i>)		0,50 \$ / jour / document multimédia et pour les PEB 0,25 \$ / jour / livre ou périodique 2 \$ pour couvrir les frais de poste pour les personnes ne venant pas chercher les documents demandés en PEB	
SLC	18.	Prix des livres usagés en vente		Entre 0,25 \$ et 4,00 \$	
SLC	19.	Livre perdu		3,00 \$ + coût de remplacement	*
SLC	20.	Photocopies		0,09 \$ / page (format légal & lettre) en noir 0,18 \$ / page (format 11 x 17) en noir 0,45 \$ / page (format légal & lettre) en couleurs 0,89 \$ / page (format 11 x 17) couleur	*
SLC	21.	Impression de document Internet		0,22 \$ / page	*
SLC	22.	Location CD Rom (<i>maximum 21 jours</i>)		Gratuit	
SLC	23.	Sac		1,74 \$	*
SLC	24.	Livre endommagé		3,00 \$ + Coût de remplacement ou coût de reliure	*
		CENTRE AQUATIQUE Abonnement ANNUEL aux périodes de bain libre L'abonnement annuel comprend les fermetures ponctuelles pour la qualité de l'eau et pour l'entretien annuel.			
SLC	25.	Jeune & aîné		87,80 \$	^B (+75% n-rés) *
SLC	26.	Adulte		117,50 \$	^B (+75% n-rés) *
SLC	27.	Famille		247,40 \$	^B (+75% n-rés) *

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
^E Étudiants = Tarif au pair
^F Location aux OSBL seulement
^G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
		Abonnement TRIMESTRIEL (AQUAPASSE 4 MOIS) L'abonnement trimestriel comprend les fermetures ponctuelles pour la qualité de l'eau et pour l'entretien annuel.			
SLC	28.	Jeune & aîné		47,40 \$	B ^C (+75% n-rés) *
SLC	29.	Adulte		65,10 \$	B ^C (+75% n-rés) *
SLC	30.	Famille		117,85 \$	B ^B (+75% n-rés) *
		CARTE DE 10 ENTRÉES BAIN LIBRE			
SLC	32	Jeune et aîné		22,50 \$	B(+75 %n-rés)*
SLC	33	Adulte		36,00 \$	B(+75 %n-rés)*
SLC	34	Enfant 4 à 7 ans		13,50 \$	B(+75 %n-rés)*
		BAIN LIBRE			
SLC	35	Jeune 8 – 17 ans & aîné		2,17	B *
SLC	36	Adulte		3,48	B *
SLC	37	Enfant 0 à 3 ans		Gratuit	
SLC	38	Enfant 4 à 7 ans		1,30	B *
SLC	39	NON RÉSIDENTS - Montant supplémentaire à ajouter au tarif régulier des enfants, jeunes et aînés		1,09	B *
SLC	40	NON RÉSIDENTS - Montant supplémentaire à ajouter au tarif des adultes		1,96	B*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
^E Étudiants = Tarif au pair
^F Location aux OSBL seulement
^G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
		COURS DE NATATION			
SLC	41	Cours adultes		88,25 \$ à 205,00 \$	B + *
SLC	42	Cours jeunes – 30 minutes (Étoile à Loutre de mer)		60,25 \$	B +
SLC	43	Cours jeunes – 45 minutes (Salamandre à Junior 4)		74,50 \$	B +
SLC	44	Cours jeunes – 55 minutes (junior 5 à Junior 10)		88,25 \$	B +
SLC	45	Cours avancés		88,25 à 286,93 \$	B *
SLC	46	Tarifcation – Requalifications Sauveteur national, moniteur en sécurité aquatique et moniteur en sauvetage		73,50	*
SLC	47	Cours famille et privé		90,00 à 210,00 \$	B *
SLC	48	MATÉRIEL AQUATIQUE EN VENTE À LA RÉCEPTION		Prix de revient + 15 %	*
		PATINAGE LIBRE – revenus encaissés par la Ville			
SLC	49	Laissez-passer familial RÉSIDENTS		31,31 \$	B + *
SLC	50	Laissez-passer individuel RÉSIDENTS		21,74 \$	B + *
SLC	51	Entrée individuelle : adultes RÉSIDENTS		2 h : 3,26 \$	B +*
				Moins de 2 h : 2,53 \$	
SLC	52	Entrée individuelle : jeunes RÉSIDENTS		2 h : 1,52 \$	B +*
				Moins de 2 h : 1,38 \$	
		CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE			
SLC	53	Accès au poste de travail MEMBRE ET NON-MEMBRE		Gratuit	
SLC	55	Ateliers informatiques		12,00 \$	*

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
F Location aux OSBL seulement
G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
		L O C A T I O N			
		CENTRE AQUATIQUE : Tarif horaire			
SLC	56	Piscine		74,75 \$	*
SLC	57	Bassin multifonctionnel		62,50 \$	*
SLC	58	Piscine – Commission scolaire des Patriotes (Écoles territoire MSH)		59.11 \$	
SLC	59	Bassin multifonctionnel – Commission scolaire des Patriotes (Écoles territoire MSH)		58,35 \$	
SLC	60	Piscine et Bassin multifonctionnel – Commission scolaire des Patriotes Écoles territoire MSH)		69.62\$	
SLC	61	Système de son		3, 95 \$	*
SLC	62	Surveillant-sauveteur		Salaire en vigueur + avantages sociaux	*
SLC	63	Moniteur – Cours de natation		Salaire en vigueur + avantages sociaux	*
		TERRAINS SPORTIFS : Tarif horaire			
SLC	64	Location du terrain La méthode de calcul pour la tarification de cet équipement est un taux au mètre carré de surface de terrain		0,0031/ heure / mètre carré (1)	*
SLC	65	Traçage de lignes La méthode de calcul pour le traçage de lignes est un taux au mètre carré de surface de terrain et est appliquée si le traçage des lignes est ou doit être effectué		0,00068 \$/ heure / mètre carré (1)	*
SLC	66	Éclairage du terrain La méthode de calcul pour l'éclairage du terrain est un taux au mètre carré de surface de terrain et est appliquée si l'éclairage est nécessaire (1) Frais applicables selon la « Politique de tarification du Service du loisir et du développement communautaire. Section catégories et taux applicables »		0,0015\$ / heure / mètre carré (1)	*
SLC	67	Location – 4 terrains de tennis – Commission scolaire des Patriotes		3,20 \$/heure	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
F Location aux OSBL seulement
G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
		LOCATION DES LOCAUX - Taux de tarification au mètre carré de surface de local			
SLC	68	Tarification horaire		0,2653 \$ / mètre carré (1)	/*
SLC	69	Tarification horaire supplémentaire – DOJO		2,00 \$ / heure	*
	70	Tarification horaire CSP		0,2185 \$ / mètre carré (1)	
SLC	71	Tarification mensuelle		16,68\$ / mètre carré (1)	*
SLC	72	Tarification annuelle		90,42 \$ / mètre carré (1)	*
SLC	73	Frais pour droits d'auteurs (SOCAN)		Taux SOCAN	*
SLC	74	Montage et démontage de salle (Tarification horaire) (1) Frais applicables selon la « Politique de tarification du Service du loisir et du développement communautaire. Section catégories et taux applicables »		Salaires en vigueur poste de concierge majoré de 50% arrondi au 1,00 \$ supérieur (facturation 15 minutes minimum)	
		AUTRES ARTICLES À LOUER - Organismes seulement			
SLC	75	Chaises		OSBL : Jeunes 0,50 \$ / jour Adultes : 1 \$ / jour	F *
SLC	76	Tables 6'		OSBL : Jeunes 2 \$ / jour Adultes : 4 \$ / jour	F *
SLC	77	Canon (projecteur)		2,26 \$ / heure ou 22,05 \$ / jour	G *
SLC	78	Écran de projection		1,00 \$ / heure ou 10,00 \$ / jour	G *
SLC	79	Tableau		1,00 \$ / heure ou 10,00 \$ / jour	G *
SLC	80	Chevalet		1,00 \$ / heure ou 10,00 \$ / jour	G *
SLC	81	Structure gonflable (utilisation à la piscine municipale seulement de Mont-Saint-Hilaire)		25,005 \$ / heure ou 100,02 \$ / jour	*
SLC	82	Système de son portatif		25 \$ / jour	F *
SLC	83	Chapiteau		20 \$ / jour	F *

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
F Location aux OSBL seulement
G Usage dans les locaux municipaux seulement

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
		BADMINTON LIBRE			
SLC	84	Frais du terrain		4,14 \$	*
SLC	85	Frais aux participants RÉSIDENTS		0,00 \$ / heure	*
SLC	86	Frais aux participants NON-RÉSIDENTS		4,14 \$	*
		AUTRES			
SLC	87	Participation heures de glace Une participation financière des organismes suivants : ▪ Comité des Jeunes Riverains de la Rive-Sud inc. ou Association hockey mineur Mont-Saint-Hilaire inc.; ▪ Ringuette Vallée du Richelieu; ▪ Club de Patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire.		Taux 12,75 %	*
SLC	88	Photocopies aux organismes reconnus		0,10\$	*
SLC	89	Expédition et réception télécopie		0,52 \$ / page	*
		CARTE CITOYEN			
SLC	90	NON-RÉSIDENTS autres que Beloeil et non-membres de la bibliothèque Armand-Cardinal		4,35 \$	*
SLC	91	Réémission (carte perdue, volée, détériorée)		1.74 \$	*
SLC	92	FÊTE D'ENFANTS		Autofinancement + 15 %	B*/
SLC	93	ACTIVITÉS DE LOISIRS		Autofinancement + 15 %	B*/

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)
/ Majoration non-résident et privé (50%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
^C Employés non-résidents = Tarif au pair

^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair

^F Location aux OSBL seulement

^G Usage dans les locaux municipaux seulement



SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS

SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS

		OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
SCC	1.	Grand drapeau de Mont-Saint-Hilaire (3' x 6')		Prix coûtant + 30%	*
SCC	2.	Autres articles promotionnels		Prix coûtant + 30%	*
SCC	3.	Livre du 100 ^e		25,50\$	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair



SERVICE DE L'INGÉNIERIE

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

	OBJET		TARIF 2020	ANNOTATION
ING	1.	Frais d'ouverture de dossier promoteur – appel d'offres services professionnels – prolongement des infrastructures. Si le promoteur accepte le résultat des soumissions et poursuit son projet, le montant pourrait lui être remis partiellement ou en totalité	750,00 \$	*
ING	2.	Dépôt de garantie couvrant également les frais de laboratoire et de surveillance des travaux de branchement de services d'aqueduc/égout réalisés, par un propriétaire privé, dans l'emprise municipale. Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an. Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. - Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet, en y ajoutant le 1000 \$ de garantie des travaux. - Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop moins le 1000 \$ de garantie des travaux. Ce 1000 \$ de garantie des travaux sera remis après environ 1 an, après l'acceptation des travaux par le Service de l'ingénierie. Travaux entre le 31 octobre et le 1er mai : 3 000 \$ supplémentaires seront demandés pour des travaux en période froide.	6 000 \$ / branchement minimum ou selon l'évaluation du Service	
ING	3.	Réfection/reconstruction d'un trottoir et/ou bordure réalisée par un propriétaire privé . Ces frais couvriront les frais de laboratoire et de surveillance qui auront été mandatés par la Ville. Un montant de 1000 \$ sera conservé pendant 1 an par la Ville.	5 000 \$	
ING	4.	Main-d'œuvre : - Technicien - Ingénieur	60,60 \$ / heure 94,80 \$ / heure	

* TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100%)

^A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
^B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

^C Employés non-résidents = Tarif au pair
^D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

^E Étudiants = Tarif au pair